

Demande de dépenses spéciales

Si vous avez utilisé d'autres formules et guides, les expressions « lignes directrices en matière de soutien pour enfants » et « montant prévu dans les tables » vous sont familières. Examinons d'abord le sens et l'utilité des lignes directrices et des tables.

* * *

Les lignes directrices en matière de soutien pour enfants

Les lignes directrices en matière de soutien pour enfants sont un ensemble de règles sur la façon de calculer le montant de pension alimentaire pour enfants à verser. Il existe des lignes directrices fédérales et des lignes directrices pour chaque province et territoire canadien. Bon nombre de pays étrangers possèdent en plus leurs propres versions des lignes directrices.

Ce montant reflète les dépenses moyennes consacrées aux enfants par parents ayant un revenu comparable. Ce coût comprend toutes les dépenses normales encourues par un parent. La version imprimée des lignes directrices présente des listes très complètes ou des tables de montants que doit verser la personne qui paie la pension alimentaire pour enfants. Le montant (connu sous l'expression « montant prévu dans les tables ») est un pourcentage du revenu du parent débiteur, avant impôts. Ce montant varie en fonction du nombre d'enfants.

Les tribunaux doivent respecter les lignes directrices en matière de soutien pour enfants. Il existe toutefois des exceptions. *Lorsque des dépenses spéciales doivent être engagées relativement à l'enfant* ou si le montant prévu dans les tables causerait des difficultés financières excessives à l'un ou l'autre des parents, *le tribunal peut ordonner le versement d'un montant différent*. Le ministère fédéral de la Justice fournit des renseignements supplémentaires sur les lignes directrices. Vous pouvez les obtenir en téléphonant au numéro 1 888 373-2222 ou en visitant le site Web du ministère à l'adresse suivante : <http://canada.justice.gc.ca>.

* * *

Qui doit remplir la Formule 8?

La personne qui demande au tribunal de rendre une ordonnance enjoignant le défendeur de payer une partie des dépenses spéciales ou extraordinaires qu'il est nécessaire d'engager à l'égard d'un enfant. Vous êtes peut-être dans une des situations suivantes :

- Vous présentez une demande pour une « première » ordonnance de soutien pour enfants (vous remplirez, entre autres, les Formules 3 et 5);
- Vous demandez au tribunal de modifier (c'est-à-dire d'augmenter ou de réduire) la part des dépenses spéciales qui vous incombe en application de l'ordonnance ou de l'entente écrite actuellement en vigueur. Dans ce cas, vous remplirez en plus la Formule 13 et d'autres formules.

Si l'une de ces situations s'applique à vous, veuillez remplir les formules susmentionnées. Le guide accompagnant ces formules vous indiquera quand revenir à la Formule 8. Par ailleurs, la personne qui est tenue de payer un soutien peut présenter une demande de modification du montant à verser. Vous, le défendeur, pouvez ne pas être d'accord avec la demande; vous remplirez donc la Formule 8 pour demander au tribunal de rendre une ordonnance pour les dépenses que vous réclamez. Si vous êtes le payeur et que vous voulez payer un montant différent de celui qui est prévu dans les tables, vous n'utiliserez pas la Formule 8, mais la Formule 9.

* * *

Vous avez rempli les formules qui établissent votre demande de dépenses spéciales ou qui lui servent de fondement. N'oubliez pas que les montants prévus dans les tables des lignes directrices en matière de soutien pour enfants constituent des points de départ. Les montants prévus dans les tables des lignes directrices représentent les moyennes des dépenses prévues pour subvenir aux besoins des enfants. Les familles ont souvent des dépenses que les parents décident de diviser selon leur revenu. En remplissant la Formule 8, vous demandez au tribunal de prendre cette décision. Le tribunal déterminera si chaque dépense est

raisonnable et nécessaire pour l'enfant. Le tribunal peut ajouter une partie de la dépense au montant de base prévu dans les tables qui est payé par un parent à l'autre. Il est important de noter que rien n'est garanti. Vous demandez au tribunal de prendre cette décision pour vous.

Cochez la case située dans la partie supérieure gauche de la formule si vous souhaitez présenter une demande de dépenses spéciales. Vous devez joindre les documents justifiant la nécessité de ces dépenses.

La prochaine section traite de chaque type de dépense spéciale et présente des exemples. Déterminez les types qui s'appliquent à la situation de vos enfants. Mettez de côté un exemplaire de la Formule 8 qui servira à la transcription au propre et utilisez votre brouillon de la formule ou une autre feuille de papier. Énumérez toutes les choses à faire et tous les documents à obtenir dans la feuille de travail à la fin de ce guide.

Nota : Pour les trois premiers types de dépenses (services de garde d'enfants, frais relatifs aux soins de santé et primes d'assurance médicale et dentaire), le ministère fédéral de la Justice propose une brochure utile contenant la *Grille des allègements fiscaux pour frais de garde* et la *Grille des allègements fiscaux pour frais médicaux*. Ces grilles vous aideront à déterminer l'avantage fiscal auquel vous avez droit pour les dépenses que vous déduirez de votre impôt sur le revenu. Vous aurez besoin de cette information pour remplir la colonne « Montant net dépensé » sur la Formule 8.

Pour obtenir un exemplaire de la brochure, composez le 1 888 373-2222 ou visitez le site Web du ministère à l'adresse suivante : <http://canada.justice.gc.ca>.

1. Services de garde d'enfants

N'oubliez pas que les coûts normaux moyens pour subvenir aux besoins d'un enfant sont déjà inclus dans le montant prévu dans les tables des lignes directrices en matière de soutien pour enfants. Les frais de garde occasionnelle d'un enfant font partie du calcul utilisé pour arriver au montant prévu dans les tables.

L'expression « services de garde d'enfants » indique la dépense encourue par un parent en raison de son travail, de ses études ou de sa formation ou en raison d'une maladie ou d'une invalidité.

Exemple :

Andrea travaille dans une épicerie du lundi au jeudi. Son horaire de travail lui permet de préparer ses trois enfants pour l'école, mais elle doit payer des frais de garde après la classe. Elle suit des cours au collège communautaire le jeudi et le vendredi soir et elle paie des frais de garde régulière pour ces soirées. Durant l'été, ses enfants vont à un camp de jour organisé par son église; elle paie pour les quatre jours par semaine de camp, mais elle ne suit pas de cours du soir durant la saison estivale et, par conséquent, n'a pas besoin de gardienne. Andrea bénéficie d'un crédit d'impôt pour les frais de garde.

Andrea présente une demande pour dépenses liées aux services de garde d'enfants. Elle doit cocher la case située à côté du n° 1. Sur la ligne a, elle doit inscrire le type de dépense (1) et, dans la colonne suivante, « frais de garde liés au travail ou aux études », puis le prénom de chacun des trois enfants.

Le montant réel de ses dépenses varie : il est différent durant l'été, car elle ne suit pas de cours, même si les frais de camp de jour sont plus élevés que les frais de garde pour ses enfants après l'école. Andrea calculera le montant versé chaque année et l'inscrira dans la colonne *Montant réel*. Pour obtenir le montant net, Andrea tiendra compte du montant de la dépense qu'elle a déduit de ses impôts. Elle soustraira ce montant de celui de la colonne du montant réel et inscrira le montant net dans la dernière colonne. Sous le tableau, elle expliquera qu'elle demande une déduction fiscale pour les services de garde d'enfants et précisera le montant de cette déduction.

N'oubliez pas qu'Andrea doit justifier la nécessité de la dépense. À cette fin, elle annexera ses reçus ou ses preuves, c'est-à-dire un reçu du collège communautaire précisant qu'elle y est inscrite ainsi que les reçus des frais de garde après l'école, des frais de camp de jour et des frais de garde régulière du jeudi et du vendredi soir. Elle écrira la lettre « a » sur chacun des reçus pour montrer qu'ils correspondent à la demande qu'elle a présentée sur la ligne « a ».

Présentez-vous une demande de dépenses spéciales pour services de garde d'enfants? Si oui, prenez note des dépenses encourues et des reçus à obtenir.

2. Frais relatifs aux soins de santé de plus de 100 \$ par année

Le montant prévu dans les tables des lignes directrices en matière de soutien pour enfants inclut déjà les frais normaux moyens pour les soins de santé d'un enfant. Si les besoins de soins de santé d'un enfant *excèdent* d'au moins 100 \$ par année les frais couverts par le régime d'assurance, vous pouvez présenter une demande de dépenses spéciales. Les soins de santé comprennent, entre autres, les médicaments, les soins orthodontiques, les verres correcteurs, l'orthophonie et le counseling.

Exemple :

Hugh a deux fils, Liam et David. Le dentiste a envoyé David consulter un orthodontiste, qui diagnostique de graves problèmes de dentition. David devra subir des traitements et porter un appareil orthodontique au cours des prochaines années. L'orthodontiste a remis à Hugh une lettre décrivant les problèmes, la nécessité de les corriger, un plan thérapeutique et une estimation des coûts (très élevés). Heureusement, la dentition de Liam ne montre aucun problème! Hugh demande au tribunal d'inclure les dépenses spéciales pour les soins de santé de David dans son ordonnance de soutien.

Une ordonnance de soutien a déjà été rendue pour Hugh et Colleen; cette dernière verse régulièrement une pension alimentaire. Hugh remplira la Formule 13 pour faire modifier l'ordonnance et la Formule 8 pour ajouter les dépenses spéciales.

Sur la Formule 8, Hugh cochera la case n° 2, « frais relatifs aux soins de santé de plus de 100 \$ par année ». Il inscrira « soins orthodontiques » et le nom de David. Étant donné que le traitement n'est pas encore commencé, Hugh inscrira le montant estimé et annexera un exemplaire du plan thérapeutique de l'orthodontiste. Hugh a vérifié le régime d'assurance de son employeur, lequel couvrira une partie du montant chaque année; il peut en plus déduire une partie du montant dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. Il inscrira dans la dernière colonne le montant à payer, après remboursement du régime d'assurance et après déduction fiscale. Hugh annexera une copie de la page du fascicule de la compagnie d'assurance qui traite de la protection pour les traitements orthodontiques. De plus, sous le tableau, il donnera

un bref aperçu de son régime d'assurance et précisera le montant qui est couvert.

3. Partie des primes d'assurance médicale et/ou dentaire pour l'enfant

Les parents versent parfois des primes d'assurance pour les besoins médicaux ou dentaires de leurs enfants. Si les primes sont raisonnables, nécessaires et pour l'enfant, une partie des frais peut être incluse dans une demande de dépenses spéciales.

Exemple :

Tiffany occupe trois emplois à temps partiel pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Elle ne travaille pas un nombre suffisant d'heures à chaque endroit pour être admissible à la protection d'assurance médicale et dentaire de l'employeur. Elle cotise à un régime privé de soins de santé qui couvre les médicaments et les soins dentaires des enfants. La demande de Tiffany comprendra les primes d'assurance qu'elle verse chaque mois.

Dans cette situation, Tiffany demandera en plus un montant pour le type de dépenses n° 2, car la partie déductible (la somme qu'elle verse personnellement) pour les médicaments et les soins dentaires est supérieure à 100 \$ par année pour chaque enfant. Elle peut également présenter une demande pour les frais de garde qu'elle doit payer lorsqu'elle travaille.

Pour cette dépense, Tiffany cochera la case située à côté de l'énoncé n° 3 avant d'inscrire les détails dans le tableau. Elle y inscrira les primes mensuelles d'assurance payées. À l'égard de cette dépense, le montant « net » est le même que le montant réel dépensé par Tiffany. Elle n'obtient pas de crédit d'impôt et aucune autre personne ne paie une partie des primes. Elle multipliera le montant mensuel par 12 et inscrira le montant annuel dans la dernière colonne.

Si vous versez des primes d'assurance pour subvenir aux besoins médicaux ou dentaires de votre enfant, ces primes peuvent être incluses dans votre demande de dépenses spéciales. Vous n'incluez que la partie qui couvre l'enfant ou les enfants à l'égard desquels un soutien est demandé ou payé dans cette demande. Vous devez annexer les reçus et une preuve de la compagnie d'assurance précisant la portion qui couvre l'enfant ou les enfants.

Nota : Certains tribunaux déterminent que les trois types de dépenses suivants comprennent tout programme éducatif qui répond aux besoins particuliers de l'enfant. Le tribunal déterminera quand même si la dépense est raisonnable et nécessaire. Une dépense est « raisonnable » si elle est prévue et payée par les parents – et si les parents peuvent se la permettre. Une dépense est « nécessaire » si l'enfant risque de voir son progrès freiné ou d'être désavantagé si la dépense en question n'est pas effectuée.

4. Dépenses extraordinaires pour les études (école primaire et école secondaire)

Les lignes directrices en matière de soutien pour enfants utilisent le mot « extraordinaires ». N'oubliez pas que le montant prévu dans les tables des lignes directrices inclut déjà les frais normalement encourus par les parents pour les études d'un enfant. Lorsqu'un parent fait face à des dépenses qui sortent de l'ordinaire, il peut présenter une demande pour que le défendeur en paie une partie.

Types de dépenses extraordinaires

Ces dépenses doivent d'abord être raisonnables et nécessaires et ressembler aux exemples suivants :

- Frais de scolarité. Les parents ont peut-être convenu que l'enfant fréquentera une école privée ou qu'il faut répondre à des besoins particuliers de l'enfant.
- Tutorat. Est-ce que l'enfant éprouve des difficultés en mathématiques? Le personnel scolaire peut suggérer un tuteur ou un centre d'apprentissage pour offrir à l'enfant une formation supplémentaire ou lui permettre de réviser les éléments nécessaires afin de réussir son année.
- Langue. Est-ce que l'enfant a besoin d'aide supplémentaire pour apprendre le français?
- Matériel. Par exemple, il se peut que l'école exige que l'enfant possède un ordinateur ou un autre outil de travail en classe ou pour préparer ses rapports ou ses recherches.

Vous remarquerez que les exemples traitent d'éducation, des éléments qui faciliteront la réussite scolaire de l'enfant. Les dépenses parascolaires sont couvertes par un autre type de dépenses.

Le tribunal doit être convaincu que les dépenses sont raisonnables et nécessaires. Vous devrez annexer les

reçus ou les estimations. Une lettre de la direction de l'école précisant que l'article est nécessaire pour l'enfant aidera le tribunal.

5. Frais d'études postsecondaires (collège ou université)

Les mêmes règles que celles énumérées au point n° 4 s'appliquent à ce type de dépenses. Si l'enfant est au collège ou à l'université, vous devez présenter au tribunal des reçus pour frais de scolarité et une liste des cours suivis. Si l'enfant n'est pas encore inscrit dans un établissement postsecondaire, vous devrez obtenir une estimation des dépenses auprès de l'établissement, une lettre précisant que l'enfant peut s'y inscrire et la date de l'inscription.

6. Frais extraordinaires relatifs aux activités parascolaires

Certains parents s'entendent sur la façon de diviser les dépenses liées aux activités parascolaires. Ils conviennent des dépenses qui font partie des versements normaux de pension alimentaire et de la façon de diviser les autres dépenses.

Exemple :

André et Monique ont deux enfants, Jean et Natalie. Au moment de la séparation, les parents ont convenu d'utiliser le montant prévu dans les tables des lignes directrices en matière de soutien pour enfants. Ils ont rédigé une entente qui incluait les dépenses spéciales liées aux cours de musique et de soccer des deux enfants. Ils ont divisé comme suit les dépenses en fonction de leurs revenus : deux cinquièmes (40 p. 100) pour Monique et trois cinquièmes (60 p. 100) pour André.

Monique est déménagée au Nouveau-Brunswick et elle souhaite obtenir une ordonnance du tribunal pour la pension alimentaire et les dépenses spéciales. Elle veut en plus inclure les frais d'achat d'un meilleur violon, plus gros, pour Jean et d'un piano pour Natalie. De plus, les deux enfants ont la possibilité de participer à un camp de soccer et elle veut qu'André paie une partie de cette dépense.

Ces parents se sont toujours entendus sur l'importance de pratiquer un sport et d'apprendre à jouer d'un instrument de musique et sur le fait que les dépenses ne cadraient pas dans le montant de base de la pension alimentaire. Monique inclura dans

